



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 4 MAI 2021, 17 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Second projet de Règlement URB-02-07 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats »*
4. ADOPTION – *Second projet de Règlement URB-03-11 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage »*
5. AUTORISATION – Règlement à l'amiable – Dossier de la Cour d'appel n° 500-09-027327-188 (700-17-008286-113, 700-17-007100-109)
6. AUTORISATION – Honoraires professionnels supplémentaires – Contrat TP2019-07 – Développement « Chemin de Brisach, phase 2 » – MLC Associés inc.
7. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
8. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 17 h le jour de la séance (soit le mardi 4 mai 2021 à 17 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.